



Non communication d'une menace d'expropriation par la ville

Par **Francois**, le **21/01/2011** à **20:37**

Bonjour,

Le 4 Mai 2010, ma soeur a reçu une lettre recommandée avec accuse de réception de la ville dans laquelle ils parlent de mettre en oeuvre une procédure d'expropriation liée a un projet d'intérêt public sur un immeuble que je possède en nu propriété avec elle de moitié, cet immeuble en effet a cinq appartement vides du au défaut d'entretien de l'usufruitier.

début Juillet ils ont pris rendez vous avec la ville en vue de mettre en oeuvre un projet pour restaurer cet immeuble, de plus ils ont été mandate par mon père (l'usufruitier) comme interlocuteurs privilégiés avec la ville, tous cela a mon insu.

Je n'ai pas été mis au courant de cette affaire avant d'avoir une conversation fortuite avec mon père au mois d'octobre 2010 donc 5 mois après le fait accomplis.

il me semble que le co propriétaire en nu propriété devrait être informé de toutes les démarches administratives concernant ses biens non ?

Leur démarche est elle légale face a la loi ?